



UNE NÉGOCIATION À «HAUT RISQUE»

POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT

À chaque négociation annuelle obligatoire, votre équipe CFTD CEIDF se bat pour le moindre « euro » et refuse les scripts précalculés de la Direction.

Cette année, les enjeux sont encore plus importants. On ne se bat pas pour « la cerise sur le gâteau », mais pour qu'il y ait du gâteau dans votre assiette.

+12 %

D'INFLATION SUR L'ALIMENTATION

+15 %

SUR L'ÉNERGIE À COMPTER DE JANVIER

> On est loin des 6 % dont tout le monde parle. Remplir le caddie, se chauffer et faire le plein, c'est notre quotidien. On n'achète pas une télé, un canapé et une nouvelle voiture tous les matins.

SALAIRES :

NOS REVENDICATIONS SALARIALES



+4% AUGMENTATIONS GÉNÉRALES POUR TOUS AVEC UN PLANCHER DE 1000 EUROS

Prime PPV
3000 € pour tous

Mutuelle
prise en charge à 70 %

Chèque déjeuner
13 € avec prise en charge à 50 %

Forfait mobilité durable
à 700 €

Indemnités de résidence (DR 92, DR75
Est et Ouest) 250 €/mois

CESU
Préfinancement total par l'employeur à
concurrence de 2 265 €

Primes événements

Prime de mariage ou PACS
1200 €

Prime naissance ou d'adoption
600 €

Abondement PEE
300 € épargnés/600 € abondés par la
CEIDF

Égalité Femmes/Hommes
enveloppe de 200 000 €

AUGMENTATION DES MINIMAS SALARIAUX

Coco 32 k€	Cofi 34 k€ classe E 35 k€ classe F	SARCP G SAM de 36 k€ brut	SARCP H SAM de 37 k€ brut
Promotion pour les COCO & les COFI expérimentés		CAPRO/CAGP G SAM de 37 000 € brut	CAPRO/CAGP H SAM de 39 € brut
DA en H SAM de 41000 € brut		DA en I 44 000 € brut	DA en J 48 000 € brut
L'augmentation de salaire en cas de promotion soit au minimum égale à 100 % du différentiel entre les SAMB.			

1500€ brut annuel lors du passage de COCO à COFI	300€/mois avec un minimum annuel de 32 k€/ brut suite à l'obtention du PNE	Prime de 1750€ pour l'obtention de l'ITB.
Passage de G en H pour les CAGP après obtention de Dauphine	SAMB nationale + 300 €/brut par mois.	Budget spécifique de 200 000€ pour les métiers en tension (COFI, CAPRO, CAGP, SARCP, CABDR)

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL : NOS REVENDICATIONS SALARIALES

CHARGE DE TRAVAIL

- **Mise en place de commerciaux nomades dans les (DR)**, pour pallier les problèmes récurrents de sous-effectif en plus des DA nomades (SARCP, COFI et COCO) et pour favoriser la mise en place du télétravail dans le Réseau.
- **Mise en place d'assistants technico-commerciaux**, soutien des GP et des Pro.

TÉLÉTRAVAIL

- **Mise en place du télétravail en agence**
- **Jour de télétravail par ½ journée**
- **1 remplacement 1 journée = 2 salariés de l'agence en télétravail**

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Suppression des open spaces**
- **Temps partiel** : introduire le 90% et le 70%
- **Arrêt des transformations des agences en collaboratif ou en accueil partagé**

AUTRES DEMANDES



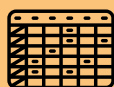
Négociation d'un accord relatif à l'aide aux aidants

Fermeture du samedi après-midi pour les agences
Clause de revoyure en juillet 2023



Négociation d'un accord relatif à la RSE

Suppression de la note « satisfaction client » dans la PCO



La 3e et la dernière réunion aura lieu le 13 janvier 2023. Nous vous tiendrons informé des suites données à nos revendications.

La section syndicale CFDT de la CEIDF